

CAP Petite Enfance

Assistants Maternels Agréés

ANGERS – CHOLET – NANTES (REZÉ)

Les assistants maternels agréés depuis janvier 2007 sont soumis à une formation obligatoire organisée par le Conseil Général. Cette formation de 120H les amène à se présenter à l'épreuve professionnelle de l'UP1 : « Prise en charge de l'enfant à domicile » du CAP Petite Enfance.

OBJECTIFS

Tout en poursuivant son activité professionnelle, l'assistant maternel pourra au cours de cette formation préparer les deux autres unités professionnelles du CAP Petite Enfance et les unités générales.

Le parcours scolaire permet d'avoir une dispense d'une ou de plusieurs unité(s), exemples :

- tous CAP, BEP, BAC ou diplômes de niveau V dispense des unités générales
- le BEP Carrières Sanitaires et Sociales dispense de l'UP2
- le BEPA Option Services aux personnes dispense de l'UP3

Vérifier auprès du Rectorat (02 40 37 37 54) les dispenses possibles selon l'intitulé exact et l'année du diplôme.

FORMATION

Cette formation est construite autour de 2 unités professionnelles (52 heures)

Unités professionnelles (UP) ou Enseignements professionnels

Intitulés	Contenus
UP2 Accompagnement éducatif de l'enfant	Jeu et développement de l'enfant Mises en œuvre et animation d'activités Relations professionnelles Prévention – santé – environnement
UP3 Techniques de services à l'utilisateur	Préparation et service des collations et repas Entretien du cadre de vie de l'enfant Organisation et gestion de son poste de travail

Et de 2 unités générales (18 heures)

Unités générales (UG) ou Enseignements généraux

UG1 Français et Histoire-Géographie	Lecture et analyse de textes, documents... Organisation et argumentation des idées Communication écrite/orale
UG2 Mathématiques-Sciences	Résolution de problèmes de la vie courante et professionnelle

Ces heures en centre de formation nécessitent un travail personnel sous forme de révisions, rédactions de devoirs,...

LIEU DE LA FORMATION

ARIFTS 6 rue Georges Morel 49045 ANGERS
ARIFTS lieu à déterminer pour CHOLET
ARIFTS 11 place Jean Perrin 44400 REZÉ

RYTHME DE LA FORMATION

Un LUNDI par mois d'Octobre 2010 à Mai 2011

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être assistant maternel agréé et avoir effectué la formation obligatoire des 120H
- Avoir une expérience de 420H en qualité d'assistant maternel agréé
- Avoir l'accord de son (ses) employeur(s) pour suivre cette formation si ce sont des journées travaillées

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Retrait du dossier :

Le dossier d'inscription sera disponible à compter du **6 avril 2010** :

- aux **secrétariats** de l'ARIFTS 6 rue Georges Morel 49045 ANGERS et de l'ARIFTS 11 place Jean Perrin 44400 REZÉ
- sur les **sites** www.enso.fr et www.cfeje-nantes.com rubrique «formation continue»
- à l'issue des **réunions** d'informations organisées :

à **ANGERS** Mardi 6 avril 2010 à 17h30

à **REZÉ** Mardi 6 avril 2010 à 17h30
et Jeudi 8 avril 2010 à 14h

Date limite du dépôt du dossier : Avant le 10 septembre 2010 (frais de dossier de 30 € à l'ordre de l'ARIFTS)

Renseignez-vous auprès du secrétariat pour une inscription éventuelle après la date limite

FRAIS DE FORMATION

UP2 – UP3 (52 heures)	1030 €
UP2 – UP3 (52 heures) + Enseignements Généraux (18 heures)	1125 €

Possibilité de prise en charge de la formation sur les fonds de formation (Fongécif...)

Pour tous renseignements :

ARIFTS

Service Formation CAP Petite Enfance

11 place Jean Perrin

44400 REZÉ

Tél. : 02.40.84.29.84

Fax : 02.51.70.00.13

Courriel : n.lejalle.enso44@wanadoo.fr

Sites Internet : www.enso.fr ou www.cfeje-nantes.com

Rubrique «formation continue»

